



JUILLET 2023 | NUMÉRO 9

# NEWSLETTER DE BERSON

Bulletin d'information de la Mairie de Berson



B&S 2022

Vous pouvez suivre les actualités de la commune depuis votre ordinateur ou votre smartphone

#### La page Facebook

 @ville de berson

#### La page Instagram

 @ville\_de\_berson

#### Le site internet

[www.mairieberson.fr](http://www.mairieberson.fr)

#### L'application

 Intramuros

Téléchargeable gratuitement sur Play Store ou App Store

## Bières & Sons : troisième édition

La troisième édition de Bières & Sons aura lieu  
**le vendredi 01 et samedi 02 septembre,**  
à partir de 18h jusqu'à 2h au stade municipal de la commune !

- **Bières artisanales locales** (Possibilité de prendre un Pass 5 dégustations de 10cl à 5€)  
**Tribu Zyhta • Brasserie Bad • La Chapotte • La Cistude • Brasserie KM5**  
**• La Fracasse Coquille • Brasserie Melt • Brasserie Rainon**

#### • Concerts

01/09 : **Kofitruck** et **Al Bundy**

02/09 : **Golden Parachute** et **Kill the Princess**

#### • Restauration sur place

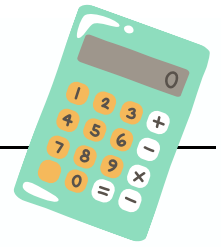
**Angela • Le roi des nems • Ti Payenke • La Bohémienne • Les pastillas d'Irène • Comité des Fêtes (sandwichs, softs et café) • Canteen Street**

#### • Boutique

Boutique à la sortie proposant tous les produits des brasseurs !



# Le budget de la commune



Il se compose...

## Des recettes et des revenus

- les impôts locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- les dotations de l'état : à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) l'état reverse à chaque commune une somme d'argent en fonction de différents critères.

Il ne s'agit pas d'une manne tombée du ciel, cette dotation provient des impôts et des nombreuses et diverses taxes telles que la TVA, la taxe sur les carburants, les cigarettes...etc.

- les revenus divers qui proviennent de la facturation de certains services municipaux (Périscolaire, cantine scolaire, locations,...)
- Résultat de fonctionnement

## Des dépenses

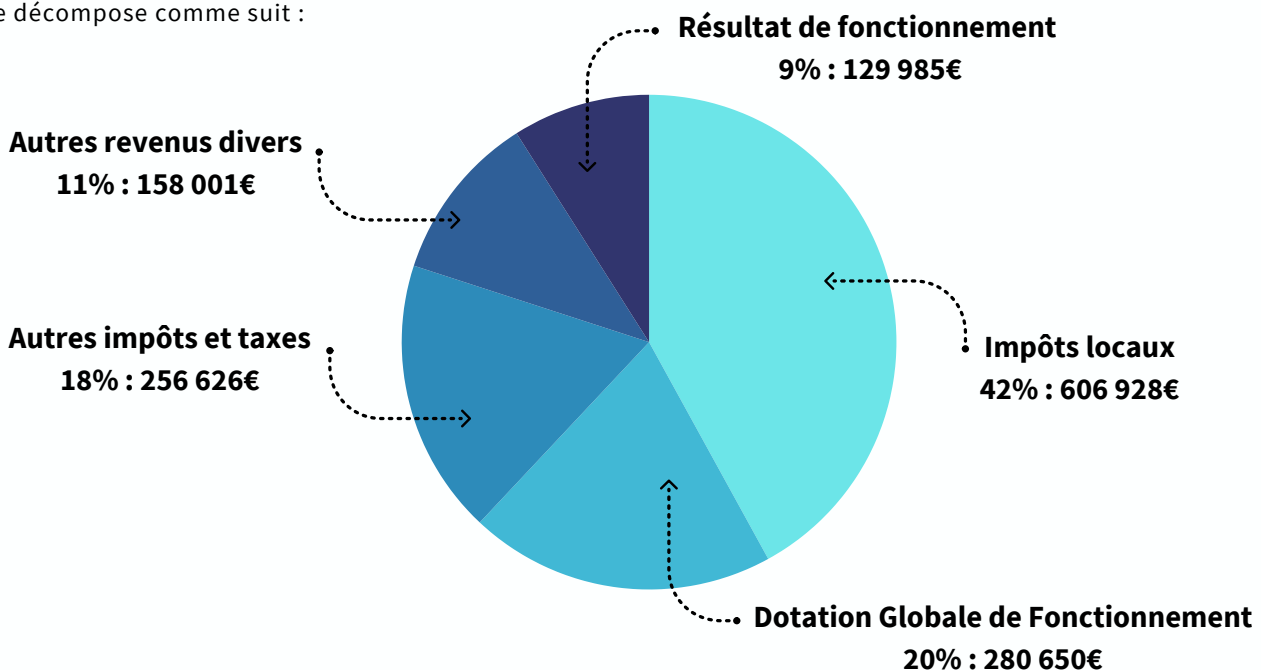
- les dépenses de fonctionnement qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, des routes, des rues, des trottoirs, charges de personnel, subventions et aides diverses aux associations, fêtes et cérémonies, indemnités des élus...etc.
- les dépenses d'investissement (construction d'équipements, acquisition de matériels,...) qui sont décidées directement par le conseil municipal.
- les dépenses qui concernent le remboursement des dettes de la commune.

Ce budget élaboré par les techniciens et la commission finances est voté par le Conseil Municipal de Berson. Si vous voulez avoir plus de précisions sur les décisions prises par vos élus, sachez que les séances du Conseil Municipal de Berson sont publiques et que chacun peut librement y assister.

## Recettes de fonctionnement

En 2023, le budget de fonctionnement de la commune de Berson se monte à : 1 432 190€.  
Ce budget est en augmentation de 2.4% par rapport à 2022.

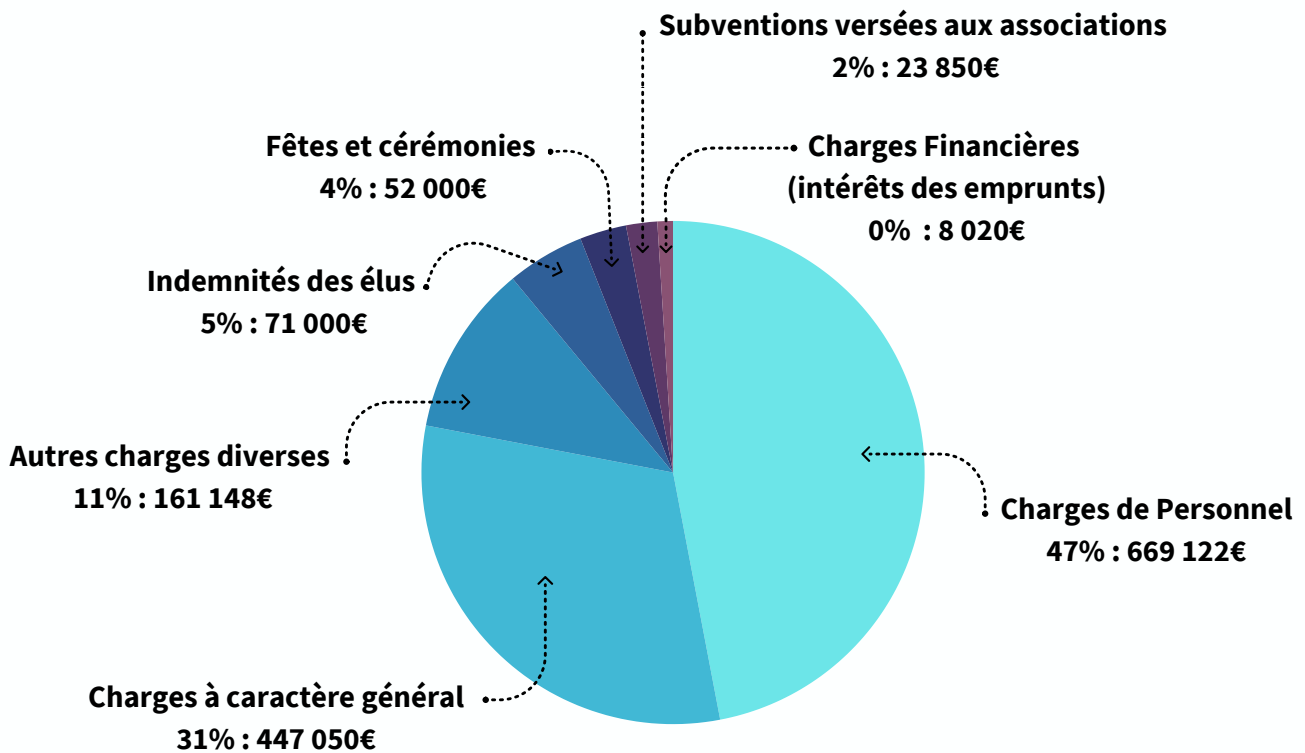
Il se décompose comme suit :



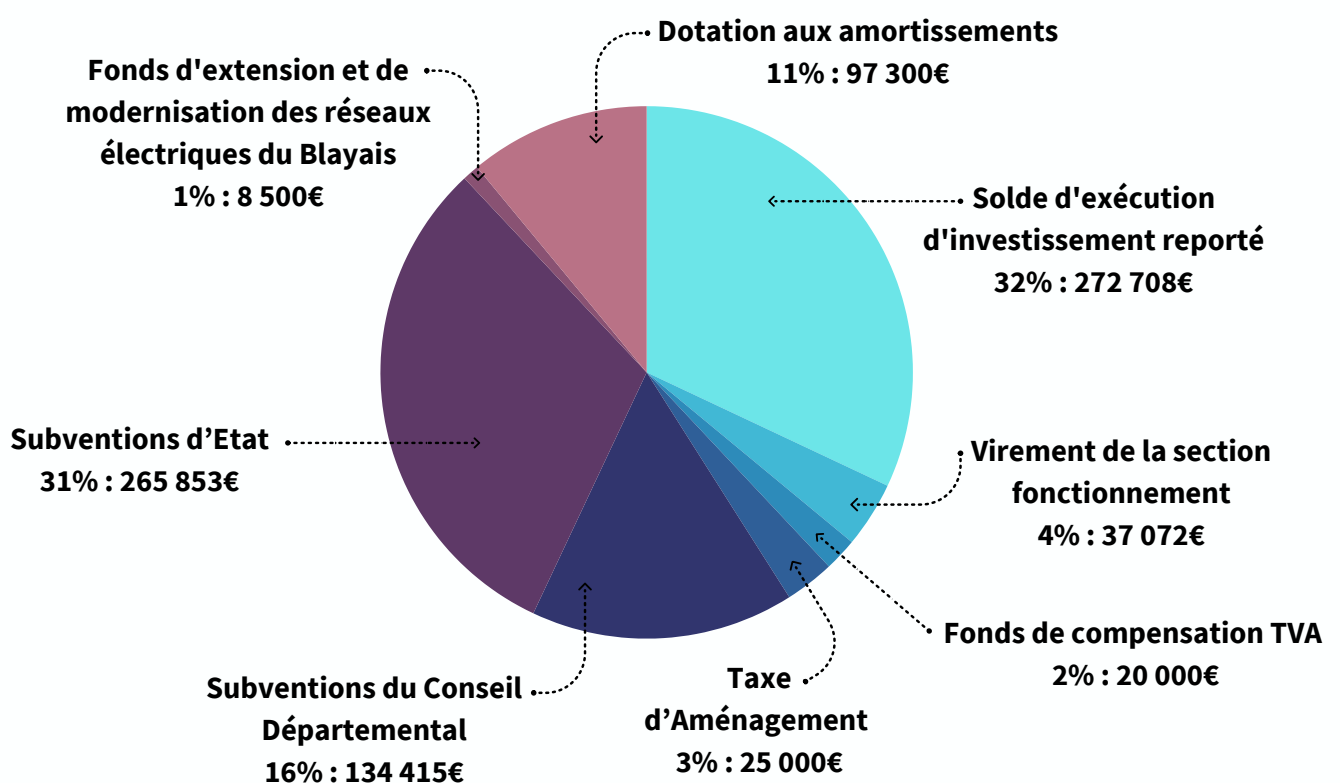
# Dépenses de fonctionnement

En 2023, les charges de fonctionnement de la commune de Berson s'élèvent à : 1 432 190€

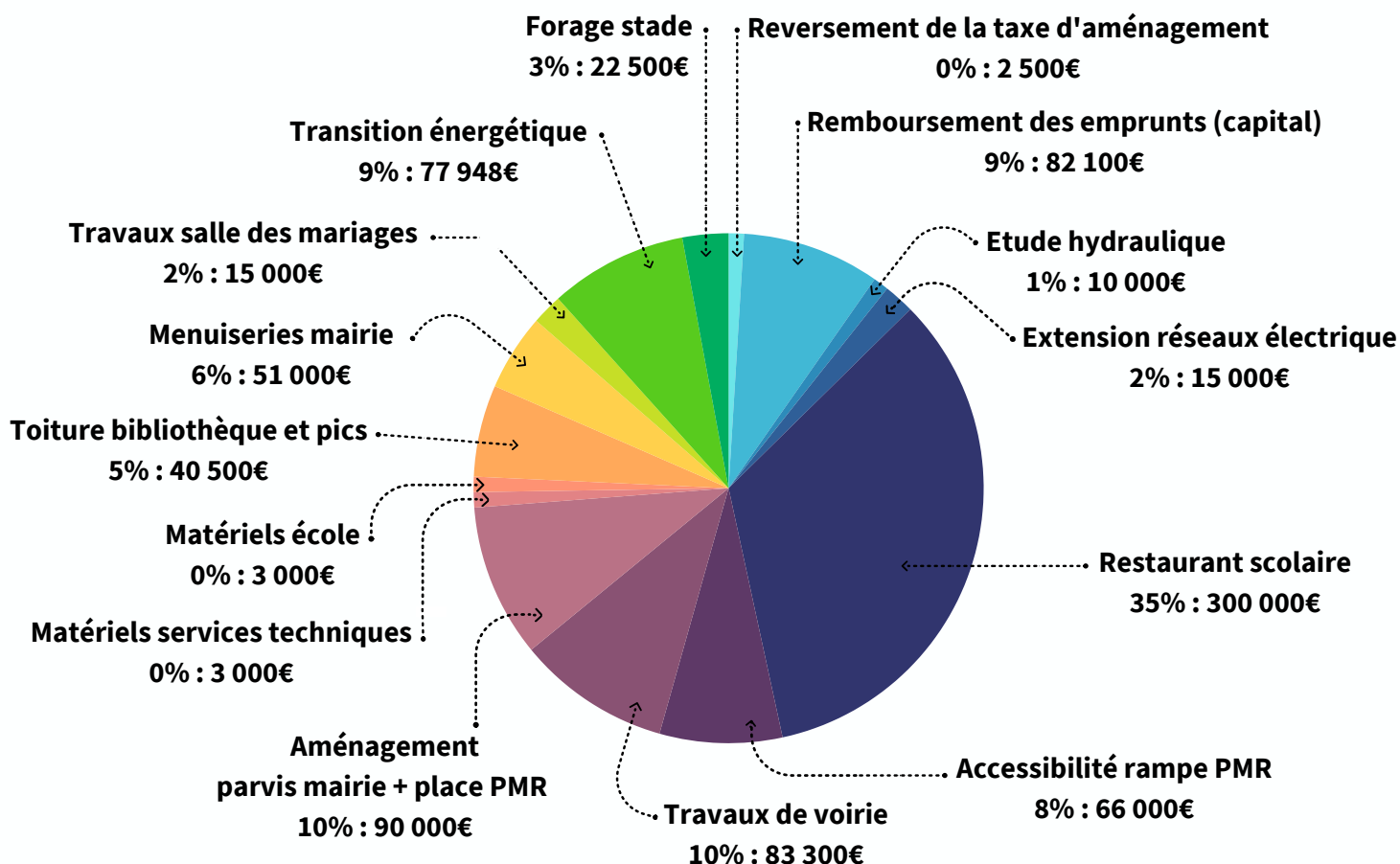
Ces charges se décomposent comme suit :



# Recettes d'investissement



# Dépenses d'investissement



# Création d'un logo

L'équipe municipale a voté lors d'une réunion du conseil municipal l'instauration d'un logo pour la commune.

Une commune dispose d'abord d'une identité historique : son blason. Il est un sceau officiel, qui représente le passé immuable de la commune, et ce qui l'a construite. Il ne change pas dans le temps, sauf en cas de fusion. Le blasonnement obéit à des règles héraldiques très précises et intemporelles.

Le logo est uniquement la signature d'une municipalité qui est soumis aux règles de la communication contemporaine imposant son renouvellement périodique. Il ne traverse donc pas les époques.

Pour Berson, il s'agissait également de dépoussiérer une image vieillissante afin de la rendre cohérente avec la croissance démographique, économique et culturelle de la ville.

Le blason de Berson reste donc inchangé. Le logo est utilisé pour incarner l'identité graphique territoriale sur tous les supports de communication et les équipements de la commune.



**Blason communal**



**Logo communal**



# La guerre aux déchets continue

---

**L**e 06 mai, les élus du CMJ, du conseil municipal des adultes, des membres de l'ACCA et des bersonnais volontaires ont une nouvelle fois parcouru la commune en quête de dépôt sauvage : 3 à 4 m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés sur deux secteurs, au nord de la 137 et au sud du village.

Moins de déchets ont été collectés à cette date (8 m<sup>3</sup> le 26 janvier 2023), ce qui est positif selon les jeunes élus.



# Fermeture d'une classe à l'école de Berson ?

---



**L**es élus, les parents d'élèves, les enseignants et même d'anciens élèves et professeurs se sont mobilisés les 09 et 15 mai contre la fermeture d'une classe à la rentrée 2023-2024.

Le 15 mai, Madame la Sous-Préfète et Madame l'Inspectrice sont venues rencontrer les manifestants.

Une réunion a ensuite eu lieu à la mairie avec Monsieur le Maire, la Directrice et des représentants des parents.

Par la suite, la liaison avec Madame l'inspectrice et Madame la Sous-Préfète a été permanente.

## Et non !

Nous avons reçu la confirmation le lundi 03 juillet du maintien de notre septième classe, l'effectif demandé pour cela étant atteint, même dépassé.

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont toujours été présentes pour défendre l'école de notre village, chère à notre cœur et qui assurera dans de bonnes conditions l'avenir de nos enfants.

# 18ème Marathon des vins de Blaye

---

**T**ous les ans, des bénévoles, des habitants bersonnais et des associations sont présents pour nous soutenir ainsi que les coureurs et les organisateurs du Marathon.

Deux signaleurs au minimum sont assignés à un poste pour permettre aux participants de continuer leur course en toute sécurité en effectuant le signalement auprès des véhicules et de contacter les secours en cas de problème.

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour votre aide précieuse.



## Repas des aînés

Le 14 mai, le traditionnel repas des aînés a pu de nouveau se tenir au foyer rural de la commune.

Le dernier repas avait eu lieu le 03 mars 2019, l'épidémie de COVID ne nous ayant pas permis d'organiser cette manifestation pendant 3 ans.

131 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité, ont apprécié le repas et ont pu danser tout au long de l'après-midi.



## Tous à vélo



Il n'y a pas que le Tour de France dans la vie ! Il y a aussi "Tous à Vélo !".

Le samedi 3 juin dernier, l'Amicale Cyclo Randonneurs de Cars proposait sa traditionnelle journée découverte des communes de Berson, Cars, St-Paul et St-Martin-Lacaussade, avec des étapes gourmandes dans chaque village.

C'est dans ce cadre que pas moins de 135 cyclistes amateurs se sont donnés rendez-vous pour cette toute nouvelle édition au cœur des vignes du Blayais.

Après trois années d'arrêt à cause de la crise sanitaire, la reprise, qui fut familiale et sportive, a permis aux habitués, comme aux nouveaux, d'avaloir la vingtaine de kilomètres dans des conditions de sécurité optimales et sous un beau soleil de printemps.

Encore bravo au club de vélo de Cars ACRC pour leur parfaite gestion de l'organisation !

Vivement l'année prochaine pour une nouvelle sortie !

## Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection



Le renforcement des actions pour garantir la tranquillité publique des habitants est une priorité pour la commune de Berson.

A cet effet, plusieurs caméras de vidéoprotection seront installées dans différents secteurs communaux afin de renforcer la sécurité et la tranquillité du domaine public communal sur les zones concernées.

Soucieuse de se prémunir contre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux publics exposés, la Municipalité a choisi de se doter d'un système de vidéoprotection urbaine.

Cette initiative répond également à la demande croissante de certains habitants confrontés à des incivilités ou actes de vandalisme qui touchent également les biens communaux.

Actée par une délibération votée lors du Conseil municipal du 22 décembre 2022, l'installation de ces caméras sur les secteurs les plus fréquentés de la commune se fera donc prochainement.

La mise en œuvre de ce projet a été validée par un diagnostic réalisé avec le référent sureté de la Gendarmerie nationale, reconnu pour son expertise dans le domaine et qui conseille de nombreuses collectivités, en lien avec les élus et services municipaux.

Les conclusions de ce diagnostic ont fait apparaître l'intérêt de mettre en place des caméras pour prévenir la délinquance, lutter contre les incivilités et concourir à la sécurité publique.

L'installation de la vidéoprotection sur la voie publique ou les lieux ouverts au public est strictement régie par le code de la sécurité intérieure.

Seules les autorités publiques peuvent filmer ces espaces, sur autorisation préfectorale préalable. Les personnes filmées doivent par ailleurs en être informées au moyen d'une signalétique bien visible, d'où les panneaux qui seront disposés à chaque entrée de la commune.

Les caméras ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation. Seul l'espace public est ciblé, le droit individuel des citoyen(e)s est ainsi protégé.

Les images seront conservées un mois au maximum. Elles ne seront visionnées que par les agents publics. Elles ne peuvent être extraites que sur mandat officiel du Procureur de la République dans le cadre d'une enquête par exemple.

Une évaluation sera conduite dans les mois à venir afin de compléter, si besoin, le dispositif.

## Du théâtre d'ombres

---

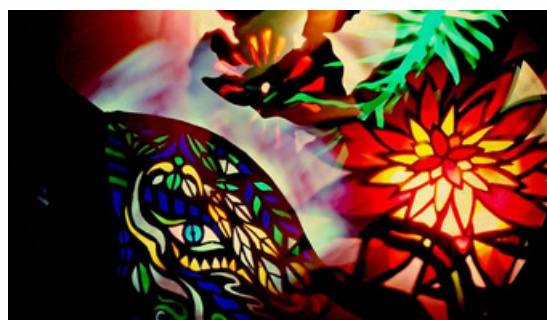
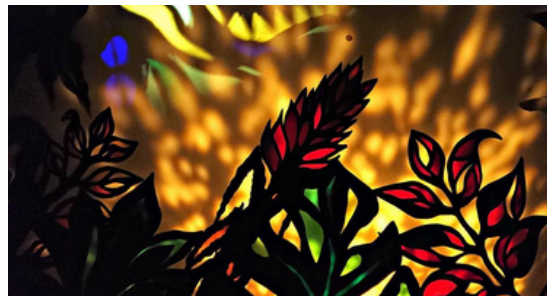
Le vendredi 16 juin, une compagnie de théâtre bordelaise, « Les lubies » a présenté son spectacle « Enfant d'éléphant » aux élèves de l'école élémentaire. Les comédiens leur ont conté une histoire librement inspirée de « L'enfant d'éléphant » de Rudyard Kipling.

Les enfants ont ainsi pu découvrir ce qu'est un théâtre d'ombres ; ils ont apprécié ces silhouettes ciselées, articulées et colorées ainsi que les objets du quotidien détournés de leur fonction mis en mouvement en ombres projetées en avant-scène.

Le spectacle était visuellement très beau, de grande qualité ; les professeurs des écoles et leurs élèves ont été enchantés. Après le spectacle, les enfants ont pu échanger avec les deux comédiens, beaucoup de questions ont été posées. Ce spectacle s'inscrit dans le dispositif « Scènes d'été en Gironde », ce qui permet à de petites municipalités de pouvoir initier les enfants aux arts à des tarifs très raisonnables.

Tous, élus, professeurs et élèves souhaitons renouveler l'expérience.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



## Rencontre des aînés et du CMJ

---

Le vendredi 30 juin, selon le souhait des enfants du CMJ, une rencontre a eu lieu avec un petit groupe des Aînés que nous rencontrons chaque semaine individuellement et tous ensemble une fois par mois.

Après une présentation de chacun, aînés et enfants, un échange sur les loisirs, les animaux, les métiers... tout le monde s'est installé autour des jeux de société.

Après un goûter partagé dans la bonne humeur, rendez-vous a été pris pour une nouvelle rencontre.



## Pensez à rentrer vos poubelles



**N**'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons et des véhicules. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre à Berson dans l'intérêt de tout un chacun.



## De la lecture pour les vacances

**L**e 03 juillet, Monsieur le Maire accompagné de ses adjointes ont offert des livres dans les classes, récompenses pour chaque enfant en cette fin d'année. Pour certains la suite sera encore à l'école de Berson, pour d'autres une étape est franchie puisqu'à la rentrée ils partiront au collège.

La distribution s'est déroulée dans la bonne humeur et chaque enfant était ravi d'avoir ce cadeau.

Nous souhaitons à tous, enfants, enseignants et agents de bonnes vacances reposantes et de revenir en septembre en pleine forme !

## Bibliothèque municipale : rencontre avec Alain Cuvillier

**V**endredi 7 juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour un café littéraire, Alain Cuvillier, auteur de plusieurs ouvrages.

Il a présenté entre autres son premier titre « Né un 1er avril... une blague amère », roman autobiographique sur son enfance qu'il a passé en partie à Berson.

Cette rencontre était très attendue par tous, car ce fut également un moment de retrouvailles émouvant avec quelques anciens camarades de classes, qu'il a quittés il y a plus de 60 ans.



# Concours communal de fleurissement : cinquième édition



Le 01 juillet, les participants ont accueilli le jury composé de 4 conseillers et leur ont fait découvrir leur jardin. Les critères d'évaluations sont multiples : intégration aux contraintes du lieu, cadre végétal, cadre minéral, fleurissement, originalité, créativité, propreté....etc.

Les résultats ont été annoncés lors de la remise des prix du vendredi 07 juillet dans la salle du conseil de la mairie : Madame Bernadette Cousinat est la grande gagnante du concours 2023 !

Elle est suivie de Madame Annie Jean puis Madame et Monsieur Troupeau, Madame Françoise Carlier et Monsieur Gilbert Lamoville. Un lot particulier a été remis aux trois premiers du classement et par solidarité, tous les inscrits se sont vu offrir une plante vivace.

Nous remercions vivement l'ensemble des participants ainsi que les bersonnais qui participent à l'embellissement de notre commune.

## Cinéma de plein air

1 42 personnes ont assisté à la séance gratuite de "Encanto : la fantastique famille Madrigal" le samedi 08 juillet.

Prochain rendez-vous le vendredi 04 août à 22h30 pour la projection du film "Top Gun : Maverick".

Sucreries et buvette assurées par le Comité des fêtes. N'oubliez pas de prendre vos serviettes ou vos sièges pour plus de confort !



# Trier vos déchets devient plus simple !

**D**epuis ce 1er janvier 2023, vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers, sans exception, dans votre bac à couvercle jaune.

Ce qui change pour vous ?

En plus des bouteilles et flacons en plastique, vous pouvez jeter les pots de yaourt, les films et les barquettes... ainsi que les petits emballages en acier et aluminium (canettes, capsules de café, etc...).

Si vous avez un doute, vous pouvez consulter le site internet du Smicval : [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr).

## EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers



Carton



Métal



Plastique



À partir du 1er janvier 2023  
(métal et plastique supplémentaires)



Bien les vider,  
inutile de les laver  
et les déposer  
séparés les uns des  
autres  
sans sac



Tous les emballages et papiers se trient !

## BIODÉCHETS



Restes alimentaires

Epluchures



Marc de café - Sachets de thé

Serviettes en papier

Mettre  
les biodéchets  
dans un sac  
biodégradable



## VERRE



Bouteilles en verre

Bocaux

Retirer  
les bouchons  
et couvercles



## AUTRES



Mettre  
vos ordures  
dans un sac  
bien fermé

Ordures ménagères

résiduelles



# Les taxes d'urbanismes

**V**ous construisez ? Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget !

*Qu'est-ce-que la TA ?*

La **taxe d'aménagement**, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation ,
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

*Qu'est-ce-que la TAP ?*

La **taxe d'archéologie préventive** est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

## Valeurs forfaitaires pour 2023

- Construction = **886 € / m<sup>2</sup>**
- Stationnement = **2 500 € / place**
- Piscine = **250 € / m<sup>2</sup>**

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

## Taux communal

Fixé par délibération du conseil municipal :

## Taux départemental

Fixé par le conseil départemental : 1,30 % pour 2023

## Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$\begin{array}{l} \text{TA} \longrightarrow \begin{array}{l} \text{S x valeur forfaitaire x taux communal} \\ + \\ \text{S x valeur forfaitaire x taux départemental} \end{array} \\ \text{TAP} \longrightarrow \text{S x valeur forfaitaire x taux TAP} \end{array}$$

**U**n abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué.

Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisé chaque année.

## Taux TAP

0,40 %

## Surface fiscale (S)

Somme des surfaces de chaque plancher clauses et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

**⚠** Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément au travaux réalisés.

La surface de plancher n'est pas la surface fiscale.

*Où obtenir des renseignements ?*

- Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel : [ddtm-supem-afpu@girondede.gouv.fr](mailto:ddtm-supem-afpu@girondede.gouv.fr)

- Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Foncières - SDIF depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

# Bières & Sons : à la recherche de bénévoles



Afin que cet événement soit un succès, l'équipe municipale est à la recherche de bénévoles désirant s'impliquer au sein des animations de notre commune.

L'aide apportée concernerait la mise en place du matériel sur le site du lundi 28 août au vendredi 01 septembre (selon disponibilités) ainsi que l'accueil des visiteurs le vendredi 01 septembre ou le samedi 02 septembre.

En plus de vivre une expérience enrichissante dans une ambiance joviale, une participation comme bénévole offre la possibilité de bénéficier de boissons gratuites.

Vous pouvez vous faire connaître en appelant directement l'accueil de la mairie ou en nous contactant par mail.

05 57 64 35 04

communication@mairieberson.fr



## FCPE

Ça y est la fin de l'année scolaire 2022-2023 est arrivée !

Une belle année pleine d'évènements et de rebondissements animée par l'équipe de la FCPE.

En cette fin d'année scolaire, la FCPE est fière d'avoir œuvré contre la fermeture d'une classe de l'école de Berson, en collaboration avec les élus et avec le soutien des parents d'élèves, et de vous, bersonnais. Différentes actions ont été menées : pétitions, manifestations, communications ..!

L'inspection a finalement renoncé à cette fermeture permettant d'envisager une rentrée 2023-2024 plus sereine pour les enfants, parents et l'équipe enseignante.

La FCPE a également réalisé une vente de boîte de madeleines "BIJOU".

Et pour féliciter les enfants de leur année scolaire, un cadeau a été offert aux enfants et leurs enseignants : un tablier de cuisine portant les dessins réalisés par les enfants.

Toute l'équipe de la FCPE vous souhaite de bonnes vacances, et vous donne rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures !

## Centre Ganesh (Ahimsa Hatha Yoga)

### Yoga sénior

C'est un yoga doux sur chaise qui permet de mieux gérer son stress, assouplir le corps, tonifier la colonne vertébrale, travailler la mobilité et garder le dos droit sans effort physique poussé.

### Yoga pour tous

Permet de : réduire le stress, favoriser la relaxation, réunifier l'être humain sur le plan physique, psychique et spirituel. Basé sur trois pratiques : les Asanas, le Pranayama et la relaxation ainsi que certains chants (Mantras).

### Méditation

Qui aide à pacifier ses émotions et à purifier l'esprit, augmente la capacité de concentration et donc apporte plus de vivacité d'esprit et une meilleure mémoire

### Yin yoga

Le yin yoga est une pratique qui prône le ralentissement où les poses uniquement au sol sont maintenues de manières détendues pendant une période temps plus longues. Nous travaillons dans les muscles profonds, les ligaments, les tendons et les articulations.

06 74 60 48 63 (Mme Arnaud Sande)

9 ter les landes 33390 Berson

centre-ganesh.fr



# Comité des fêtes

La traditionnelle fête locale de Berson se déroulera du vendredi 11 au mardi 15 août, place du foyer rural !

Au programme :

## Vendredi 11 /08

### 20H • Pique-nique champêtre

Apporter vos paniers  
ou possibilité de restauration sur place  
Animation assurée par **DJ Christian Simon**

## Samedi 12 /08

### 20H30 • Soirée paëlla animée par **DJ Christian Simon**

Adultes : 18€      Enfants (jusqu'à 12ans) : 10€  
Réservations jusqu'au 1er août (paiement à l'avance)

## Dimanche 13 /08

**14H30 • Concours de belote** organisé par le Cercle de l'amitié

**15H • Chasse au trésor** : réservations jusqu'au 1er août

**21H • Soirée année 80 / Dancefloor** animée par **DJ Thibaud**

## Lundi 14 /08

**14H • Concours de pétanque** Avenue de l'Eglise

**21H • Soirée surprise** animé par **DJ**

**23H • Feu d'artifice** offert par la municipalité

## Mardi 15 /08

**8H à 18H • Vide-grenier** sur inscriptions : **2€/ml**

Avenue de l'église, Place de la Poste et Place du Foyer Rural

### Restauration et buvette

**tout au long de la fête**

**sandwich - frites - grillades - crêpes**

Pour toutes informations ou réservations

☎ 07 81 92 62 08 (vide-greniers/autres informations)

☎ 07 60 08 51 11 (paëlla)

☎ 06 49 58 65 60 (chasse au trésor)



✉ [comitedesfetes.berson@gmail.com](mailto:comitedesfetes.berson@gmail.com)

📘 Comité des fêtes Berson

# Salon du mieux-être

La 4ème édition du Salon du Mieux-Être Corps, Cœur, Âme, Esprit organisée par l'association Mes Créas et Vous approche à grand pas !

Les **16 et 17 septembre**, dans la salle du Foyer Rural, vous pourrez retrouver des thérapeutes, des médiums ainsi que des créateurs énergétiques.

En extérieur, le terroir sera mis à l'honneur ! Vous pourrez découvrir pour le plus grand plaisir de vos papilles : des amandes caramélisées, des croustades, du canard sous diverses formes, du porc en salaison, du fromage... et pour vous désaltérer du vin, du rhum arrangé et de la bière. Plus d'une trentaine d'exposants vous accueilleront.



Tout ceci pouvant être consommé sur place sous un chapiteau ou emporté pour une dégustation chez vous.

Le samedi 16 septembre, à 18h, un concert découverte de gongs et de bols tibétains sera proposé, puis la salle fermera ses portes à 20h. Toutefois la soirée pourra se prolonger sous le chapiteau pour se restaurer, échanger entre visiteurs et exposants.

Renseignements

☎ 06 22 13 66 56



# Jeunesse Sportive Bersonnaise



La saison 2022/2023 touche à sa fin, voici le bilan de cette année mouvementée...

## Equipe séniors



4ème du classement  
Maintien en D3

## Equipe loisirs



1er du classement

## Ecole de foot



William Jeannot, entraîneur des U10/U11 a pris les fonctions de responsable technique des jeunes. Il met tout en œuvre pour trouver l'effectif nécessaire pour que la catégorie U13 reprenne vie.

Nous notons une belle progression footballistique et les enfants ont pris beaucoup de plaisir à défendre les couleurs de la JSB.

De nouveaux coachs intégreront le staff en septembre.

La saison s'est clôturée par un repas au stade de Saint-Girons avec tous les licenciés et leur famille.



# Marché de Noël

## Recherche exposants

La commune de Berson a le plaisir de vous informer qu'elle organise son Marché de Noël

**le samedi 16 décembre de 10h à 22h**

A la recherche d'exposants en mesure de proposer des produits en relation avec les fêtes de fin d'année, nous serions heureux de vous réserver un emplacement pour cette journée.

### Tarif

5€ /table à l'intérieur de la salle (1m20x80cm)  
2€ le ml en extérieur

### Au programme

- Restauration et buvette sur place
- Stand du Père Noël
- Promenade en calèche
- Parade lumineuse de Noël avec différents chars et échassiers
- Feu d'artifice

Les réservations sont ouvertes **jusqu'au 15 octobre inclus**

📞 06 75 70 18 41

✉ [communication@mairieberson.fr](mailto:communication@mairieberson.fr)

# Canicules et fortes chaleurs

**P**our une information en temps réel de la situation météorologique, vous pouvez consulter la carte de vigilance de Météo-France, mise à jour deux fois par jour à 6h et 16h : [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)

☎ 0 800 06 66 66 : plateforme téléphonique activée l'été à partir du premier épisode de canicule pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

## Niveau 1 "veille saisonnière"

niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance.

## Niveau 2 "avertissement chaleur"

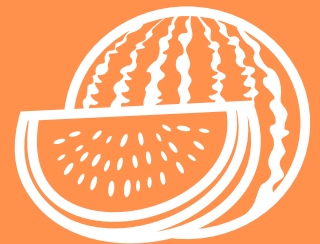
niveau de vigilance jaune canicule en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours, de période de fortes chaleurs sans atteindre les seuils d'alerte ou de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.

## Niveau 3 "alerte canicule"

déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé, sur la base du passage en vigilance orange canicule.

## Niveau 4 "mobilisation maximale"

vigilance rouge canicule en cas de canicule avérée d'intensité exceptionnelle, avec ou pas apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale.



Newsletter n°9 - juillet 2023

Directeur de la publication : Sébastien TREBUCQ

Rédaction et mise en page : commission municipale

Les articles des associations sont rédigés par leurs membres

Impression : mcomm